

Sos Disparus - Sos Disparus

المفقودون SOS DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودين DISPARUS المف
ت DISPARUS المفقودون
المفقودين DISPARUS
ت DISPARUS المفقودون
المفقودين DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Mai 2020

Table des matières

Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus – Sos Disparus.....	1
Liberté 03 04 2020 : Tebboune assure que “la liberté de la presse est garantie”.....	5
JOURNALISTES EMPRISONNÉS	8
Liberté 03 05 2020 : Les avocats dénoncent une “violation des droits des détenus”.....	8
JOURNÉE MONDIALE DE LA PRESSE.....	9
Liberté 04 05 2020 : Des partis politiques dénoncent les atteintes aux libertés.....	9
À l’occasion de la célébration de la Journée internationale de la liberté de la presse, des partis politiques expriment leur crainte face à la dégradation de la situation des droits de l’Homme et de la liberté de la presse dans le pays.....	9
Liberté 05 05 2020 Des journalistes de 14 pays appellent à sa libération.....	10
PROCÈS DIFFÉRÉS, DEMANDES DE REMISE EN LIBERTÉ REFUSÉES ET EMPRISONNEMENT	11
Liberté 07 05 2020 : Belarbi et Hamitouche restent en prison.	11
.....	12
LE TRIBUNAL DE BIR MOURAD RAÏS A RENDU SON VERDICT DANS L’AFFAIRE DU MOUDJAHID ET EX-DÉTENU D’OPINION	14
Liberté 11 05 2020 : Lakhdar Bouregaa condamné à une amende de 100 000 DA.....	14
PRÈS DE 70 MILITANTS ARRÊTÉS ET 17 EMPRISONNÉS DEPUIS DÉBUT AVRIL	15
Liberté 12 05 2020 : Le hirak à l’épreuve des interpellations.	15
LA COUR D’ALGER A RENDU LE VERDICT TARD DANS LA SOIRÉE DE CE DIMANCHE.....	17
Liberté 17 05 2020 : Fersaoui et Daouadji sortent de prisonR.....	17
LE PRÉSIDENT DU RAJ A PASSÉ 8 MOIS EN PRISON	18
Liberté 18 05 2020 : Fersaoui et Daouadji retrouvent la libertéD.R.	18
Elle vient de lancer une pétition pour interpellier les autorités	20
El watan 20 05 2020 : Amnesty International Algérie exige la libération des détenus d’opinion.	20
EN SOUTIEN AUX DÉTENUS DU HIRAK	22
Liberté 23 05 2020 : Rassemblement des femmes à Bejaïa.mal /.....	22
Droit de téléphoner du détenu Karim Tabbou.....	24
El watan 30 05 2020 : La cour de Tipasa dément tout refus, le collectif de défense réagit.....	24
Saïd Salhi. Vice-président de la LADDH	26
El watan 31 05 2020 : «La force d’une Constitution est dans l’adhésion libre des parties au contrat».....	26
El watan 31 05 2020 : Premier anniversaire de la mort en détention de Kamel Eddine Fekhar : Sa veuve réclame justice et vérité.	31

Liberté 02 05 2020 : Amnesty International et HRW pressent Alger.



“Le journalisme ne devrait jamais être un crime punissable”, soutient Heba Morayef, directrice Moyen-Orient et Afrique du Nord à Amnesty International.

Les entraves aux libertés, le maintien en détention de nombreux détenus d’opinion et les pressions croissantes sur les journalistes, dans le contexte d’une crise sanitaire inédite, continuent de susciter l’indignation et l’inquiétude des ONG. À la veille de la célébration de la Journée internationale de la liberté de la presse, Amnesty International, a lancé un appel aux autorités algériennes pour mettre fin “aux poursuites illégales” à l’encontre du journaliste Khaled Drareni incarcéré depuis plus d’un mois.

Cet appel, publié jeudi, s’inscrit dans le cadre d’une campagne qui sera lancée à compter de demain par l’ONG pour demander aux sympathisants et aux journalistes du monde entier de faire preuve de solidarité et d’appeler les autorités à mettre fin aux “restrictions injustifiées” imposées aux journalistes et aux médias indépendants en Algérie.

“Le journalisme ne devrait jamais être un crime punissable”, soutient Heba Morayef, directrice Moyen-Orient et Afrique du Nord à Amnesty International. Amnesty International ne manque pas de dénoncer le blocage de certains sites d’informations dont notamment Maghreb Emergent, RadioM et Interlignes et réitère son appel à la libération des détenus d’opinion. “Amnesty International a récemment appelé les autorités à mettre fin aux poursuites contre les militants, manifestants et journalistes du hirak détenus uniquement pour avoir exprimé leur point de vue en ligne et hors ligne et/ou appelé à un changement démocratique.

L’organisation a averti qu’en arrêtant et en emprisonnant les militants, les autorités mettaient également en danger leur santé étant donné les risques d’une épidémie de Covid-19 dans les prisons et les lieux de détention”, rappelle AI. Pour sa part, l’ONG, Human Right Watch (HRW), par la voix de son directeur adjoint, division Moyen-Orient et Afrique du Nord, Eric

Goldstein, accuse les autorités algériennes de profiter de la pandémie de Covid-19 pour “resserrer l’étau” sur les activistes du hirak et les journalistes.

“Sans doute enhardies par le confinement qui compliquait grandement les manifestations de masse, les autorités ont alors intensifié leur répression du hirak”, soutient-il non sans observer que le président Tebboune qui s’était engagé à dialoguer avec le hirak, dès sa prise de fonction, s’est montré “moins conciliant en pratique”. “En février, un an après le déclenchement du hirak, des dizaines de militants pacifiques étaient toujours derrière les barreaux, et 173 en jugement.

Aucun n’a bénéficié de la grâce présidentielle accordée le même mois à 9 765 détenus”, rappelle-t-il, citant certains cas de condamnation dont celles de Karim Tabbou, d’Abdelouahab Fersaoui, de Khaled Drareni, le blocage de certains sites d’information ou encore l’incarcération récente du jeune activiste Walid Kechida. “Selon toute apparence, les autorités algériennes profitent de la crise de Covid-19 pour tenter d’étouffer définitivement les manifestations prodémocratie”, conclut-il.

Par ailleurs, la Fédération internationale des journalistes qui regroupe plus de 600 000 membres à travers le monde, a lancé mercredi, en raison de l’impact du Covid-19 sur l’exercice du métier et aggravé par les restrictions imposées par certains régimes, une plate-forme mondiale pour un “journalisme de qualité”.

“Dès le début de la pandémie, les journalistes ont amplement prouvé le rôle essentiel qu'ils jouent dans l'éducation des citoyens, en contextualisant la course effrénée aux chiffres, en expliquant la réalité et, surtout, en démêlant le récit des politiciens, en posant les questions difficiles et en exposant les échecs institutionnels”, soutient l’organisation qui déplore que, dans le même temps, “de trop nombreux États profitent de cette crise pour accroître leur pouvoir autoritaire, renforcer leurs systèmes de surveillance des populations ou pour emprisonner les journalistes”.

K. K.

Liberté 03 04 2020 : Tebboune assure que “la liberté de la presse est garantie”.



Critiqué par des organisations de défense de la liberté de la presse et des droits de l’Homme, le chef de l’État s’en défend et accuse certains journalistes, sans les citer, de travailler pour des intérêts étrangers.

Pour sa quatrième rencontre avec des représentants de médias nationaux, tenue vendredi soir à Alger, le chef de l’État s’est montré agacé par les rapports des ONG, qui accusent les autorités de réprimer la liberté de la presse. “(...) La liberté d’expression existe et est garantie en Algérie”, a martelé Abdelmadjid Tebboune, qui comme d’habitude, s’est référé au nombre de publications existant dans le pays et “qui ne paient même pas l’imprimerie et les impôts”.

L’existence de 160 publications est pour lui “une preuve” de “la diversité des médias”. Mais il y a un bémol : le président de la République accuse des journalistes (sans les citer) de travailler pour des intérêts étrangers. “Tandis que certains journalistes commettent des erreurs par manque de formation ou d’expérience et œuvrent à les rectifier, d’autres en commettent délibérément en s’appuyant sur des parties étrangères”, a-t-il fulminé. Pis, Abdelmadjid Tebboune a même pointé du doigt des journalistes qui seraient, selon lui, à la limite de l’intelligence avec des puissances étrangères.

Il a évoqué le cas d’un journaliste “ayant été interrogé au sujet d’une forte déclaration sur l’État algérien et qui se dirige juste après vers les ambassades d’autres pays afin d’en rendre compte”. “C’est à la limite de l’espionnage”, a-t-il accusé avant de s’en prendre, en des termes durs, à l’organisation Reporters sans frontières (RSF) qui ne s’attaque “jamais à des pays qui n’ont même pas 5 journaux”. Il estime en revanche que sans “liberté d’expression” on ne peut “pas avancer”.

La copie de la Constitution distribuée dans une semaine

Toujours dans le volet politique, le chef de l'État a profité de cette rencontre pour annoncer sa décision de dévoiler, dès la semaine prochaine, le contenu de la mouture de la révision constitutionnelle. "Nous devons passer à la vitesse supérieure dans le changement politique en vue de parvenir à des institutions fortes et nouvelles de l'État algérien", a indiqué le chef de l'État qui ajoute avoir demandé à ses collaborateurs de "commencer la distribution" de la nouvelle mouture de "la révision constitutionnelle".

Le texte sera soumis aux partis politiques, aux médias et aux personnalités nationales en vue de son enrichissement. En parallèle, il a souligné que le nouveau code électoral était en préparation, précisant qu'"une commission spéciale veille à son élaboration pour que l'Algérie ait d'ici la fin de l'année d'autres institutions solides".

S'il n'a pas désigné clairement le hirak, le chef de l'État a réitéré son aversion face à "une minorité" qui continue de ne pas reconnaître le pouvoir actuel. "Je peux dire que près de 80% de la population est d'accord avec nous", a-t-il estimé tout en accusant des parties, sans les citer, de servir "des intérêts" qui "infiltrèrent" les mouvements sociaux.

Malgré cela, le chef de l'État s'est engagé à satisfaire les revendications sociales des fonctionnaires mais "loin de la politique de l'achat des consciences". Il a promis ainsi de revoir les salaires des personnels enseignants mais dans "des délais raisonnables". "Je ne peux pas tout satisfaire tout de suite", a-t-il mis en garde. Il a également promis de poursuivre la politique de construction de logements sociaux.

Augmentation graduelle des salaires des enseignants...

Par ailleurs, Abdelmadjid Tebboune a mis en garde contre le relâchement dans le confinement. Il a menacé de "tout fermer" si l'ouverture des magasins, en cours, fait augmenter le nombre de contaminations au Covid-19.

"La santé des citoyens passe avant tout", a-t-il insisté. Interrogé sur le sort de l'année scolaire, Abdelmadjid Tebboune a promis qu'il "n'y aura pas d'année blanche". "Le bac aura lieu", a-t-il promis tout en évitant de donner une date précise. Il a préféré laisser la définition du calendrier au ministère de l'Éducation nationale. Contrairement à la crise sanitaire, la crise économique ne semble pas faire peur à Abdelmadjid Tebboune.

Selon lui, les pertes enregistrées dans la baisse des prix du pétrole est compensée par l'arrêt de la surfacturation qui "consommait 30% des recettes" de l'exportation. Il dit compter sur l'exploitation des métaux précieux et sur le développement d'une industrie de transformation des produits agricoles. Il a laissé entendre également que le recours à l'endettement extérieur pour des projets d'investissement était possible.

Ali Boukhlef

JOURNALISTES EMPRISONNÉS

Liberté 03 05 2020 : Les avocats dénoncent une “violation des droits des détenus”.

Un collectif d’avocats, engagé dans la défense des détenus d’opinion, a réagi aux interventions répétitives des pouvoirs publics sur des affaires en instruction visant des journalistes, particulièrement Khaled Drareni, en détention préventive à la prison de Koléa depuis le 28 mars dernier.

“Après le parquet général, qui a abordé les cas des journalistes emprisonnés à sens unique sans respecter le droit de réponse, puis le ministre de la Communication, Amar Belhimer qui les a qualifiés de professionnels de la subversion menaçant l’unité nationale, il est venu le tour hier (vendredi : ndlr) du chef du pouvoir exécutif et du président du Haut-Conseil de la magistrature, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a fait une sortie médiatique basée sur des informations erronées en ce qui concerne le dossier de notre client (Khaled Drareni : ndlr)”, relève le collectif d’avocats qui précise que Drareni n’est pas accusé d’intelligence avec des parties étrangères, comme sous-entendu dans l’intervention du chef de l’état.

Pour les avocats, il s’agit d’une “atteinte” au principe de la présomption d’innocence, de la séparation des pouvoirs et du secret de l’instruction. “Les déclarations publiques de ces hauts cadres de l’état, au rang de président de la République et du ministre sur des dossiers traités par des magistrats, constituent une intervention directe dans le travail des juges. Ce qui est interdit par l’article 147 du code pénal”, se sont-ils insurgés.

Souhila H.

JOURNÉE MONDIALE DE LA PRESSE

Liberté 04 05 2020 : Des partis politiques dénoncent les atteintes aux libertés.



À l’occasion de la célébration de la Journée internationale de la liberté de la presse, des partis politiques expriment leur crainte face à la dégradation de la situation des droits de l’Homme et de la liberté de la presse dans le pays.

Ainsi, le Front des forces socialistes (FFS) s’insurge contre “l’aggravation des mesures répressives pour faire taire les voix politiques, syndicales, médiatiques et citoyennes qui luttent pacifiquement pour un changement radical dans le pays”.

Dans un communiqué signé par son premier secrétaire national, Hakim Belahcel, le FFS dit saluer “le courage des journalistes qui continuent malgré l’hostilité du régime et les contraintes du métier à braver les interdits et à exercer honnêtement leur profession”. Par ailleurs, il dénonce “le maintien en détention des journalistes de manière abusive et arbitraire et exige leur libération immédiate”.

Pour sa part, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) rappelle que cette date du 3 mai intervient “dans une conjoncture marquée par des attaques assumées par le pouvoir de fait contre toutes les voix discordantes à l’endroit des nouveaux apprentis dictateurs installés par la force comme vitrine civile des 3issabates”.

Dans un communiqué, le parti de Mohcine Belabbas dénonce des “atteintes diverses aux principes fondamentaux de la liberté d’information et la criminalisation du délit de presse”. D’autres partis comme le SMP ont “salué” les journalistes à cette occasion. Le parti El-Moustakbal a lui profité de cette date pour lancer un appel au chef de l’Etat afin de “relancer le consensus national”.

Ali B.

Liberté 05 05 2020 Des journalistes de 14 pays appellent à sa libération.



L'affaire Khaled Drareni prend désormais une autre dimension avec cet appel de plusieurs confrères étrangers dénonçant sa mise en détention pour avoir exercé son métier et réclamant sa libération.

Initiée par Amnesty International, une campagne de soutien et de solidarité avec le journaliste algérien en détention, Khaled Drareni, a réuni près d'une trentaine de journalistes issus de 14 pays. Ces journalistes appellent à l'unisson "à la libération immédiate et sans condition" du détenu. Edwy Plenel, Samy Boukhelifa (France), Amédeo Riccuci (Italie), Natalia Roman (Espagne), David Tam Bayroh (Sierra Leone), des journalistes de la Corée du Sud, Mohamed Shamma (Jordanie), Sébastien Lacunza (Argentine), Eloge Mbaihondoum (Tchad), Nazeeha Saeed (Bahrein), Sylvia (Zimbabwe), Salaheddine Lemaïzi (Maroc), Antonela Napoli (Italie), Moedh Al-Bettoche (Jordanie), Luigi Spinola (Italie), Loïc Lawson (Togo), Ugo Tramballi (Italie), Rachida El-Azouzzi (France), Khaled Ahmed (Soudan), Karim Metref (France), Mamane Kaka Touda (Niger), Pascale Luissint (France), Omar Brouksy (Maroc), Magloire Teko Kinvi (Togo), figurent parmi les premiers confrères signataires de l'appel. Pour ces journalistes "Khaled Drareni n'a fait que son travail de journaliste".

Ils ont, par ailleurs, dénoncé à l'unanimité "les atteintes et les restrictions imposées à la presse indépendante" en Algérie. "La liberté de la presse est un droit", ont-ils souligné, considérant que "la place d'un journaliste n'est pas en prison, mais dans une rédaction pour servir son peuple". Edwy Plenel, responsable du journal électronique français Mediapart, a estimé que le travail de journaliste et la liberté de la presse "sont un fondement de la démocratie", d'où son appel "à lever les restrictions" qui attendent "au droit de savoir et de s'informer sur tout ce qui a trait à l'intérêt public".

Amédeo Riccuci, a estimé, quant à lui, que Khaled Drareni n'a fait que "couvrir d'une manière professionnelle des manifestations publiques dans son pays". Il a appelé, à cet effet, à sa libération "immédiate et sans condition". Natalia

Roman, journaliste espagnole a considéré que l’incarcération d’un journaliste pour avoir fait son travail “est un acte gravissime”.

Elle a appelé, elle aussi, à la libération du détenu et à la levée “de toutes les restrictions imposées à la presse indépendante en Algérie”. Omar Brouksy, journaliste marocain et ami de Khaled Drareni s’est dit “révolté” par l’incarcération du journaliste. Plusieurs autres journalistes ont appelé à la libération de Khaled Drareni et ont dénoncé “les atteintes à la liberté de la presse”, qu’ils considèrent être “un pilier de la démocratie et un droit des citoyens”.

À rappeler que Khaled Drareni a été interpellé le 7 mars dernier lors d’une marche à Alger. Maintenu en garde à vue trois jours durant avant d’être présenté devant le procureur du tribunal de Sid M’hamed. Il sera accusé d’“incitation à attroupement non armé” et d’ “atteinte à l’unité nationale” ; il sera libéré mais placé sous contrôle judiciaire.

Quelques jours plus tard, soit le 29 mars, la justice annule le contrôle judiciaire et le place sous mandat de dépôt. L’arrestation de Khaled Drareni a suscité beaucoup de réactions. Les appels à sa libération se font de plus en plus nombreux. Plusieurs ONG ont dénoncé son emprisonnement et ont appelé à sa libération.

Mohamed Mouloudj

**PROCÈS DIFFÉRÉS, DEMANDES DE REMISE EN LIBERTÉ REFUSÉES ET
EMPRISONNEMENT**

Liberté 07 05 2020 : Belarbi et Hamitouche restent en prison.



Malgré le confinement qui a motivé la décision des autorités judiciaires de différer tous les procès, hormis ceux concernant les citoyens privés de liberté, cette mesure pensée pour lutter contre la propagation du Covid-19 ne concerne pas, finalement, les activistes du mouvement populaire. Ainsi, elles tiennent en haleine ceux qui sont en attente de procès et refusent de traiter les dossiers de demande de remise en liberté. C'est le cas de Samir Belarbi et de Slimane Hamitouche dont le traitement des demandes a été ajourné, hier, au 21 juin par la Cour d'Alger.

À Timimoun, les deux activistes, Yasser Kadiri et Ahmed Sidi Moussa, ont été présentés, avant-hier, devant le juge d'instruction du tribunal de la ville, qui a décidé de les mettre sous mandat de dépôt. Le procès des deux détenus Abdelkader Djabellah et Youcef Bouzina, qui devait se tenir, hier, au tribunal de Chlef, a été renvoyé au 20 mai. Il faut rappeler que le détenu Abdelkader Djabellah a été arrêté le 28 avril après avoir été convoqué par la police, et placé sous mandat de dépôt. Youcef Bouzina a vu son procès en appel, programmé hier, renvoyé. Youcef Bouzina a été placé sous mandat de dépôt le 23 avril dernier.

Depuis le début du confinement, ce sont plusieurs dizaines d'activistes et de figures connues du mouvement populaire qui ont été, soit arrêtés, convoqués par les services de sécurité ou mis en détention préventive. Sur la Toile, les fidèles au hirak considèrent que le pouvoir se venge des manifestants maintenant que les manifestations publiques sont annulées pour parer à une probable propagation du coronavirus. "Dans d'autres pays, les pouvoirs publics ont décidé de libérer les détenus afin d'éviter la propagation du virus et chez nous, ils remplissent les geôles avec des manifestants pacifiques", a écrit un internaute.

Par ailleurs, le tribunal de Boussaâda, à 68 kilomètres au sud du chef-lieu de la wilaya de M'sila, a reporté, pour la troisième fois, le procès des deux bloggeurs, Fares Guehiouche et Hamada Khatibi prévu pour hier, au 27 mai prochain, suite au refus des deux accusés d'être jugés à distance. Le juge avait proposé aux

deux accusés un procès à distance, au titre des mesures préventives contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), mais ces derniers ont refusé la proposition, selon l'annonce faite durant cette audience, marquée par l'absence des accusés, en application de l'instruction du ministre de la Justice, dictée par la situation sanitaire que traverse le pays. Le juge a, également, refusé la demande de liberté provisoire émise par le collectif de défense des jeunes bloggeurs.

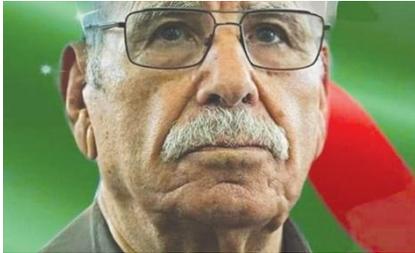
À noter que Fares Guehiouche est poursuivi pour "outrage au président de la République" et Hamada Khatibi pour "diffusion de publications sur les réseaux sociaux qui pouvaient nuire à l'intérêt national". Les deux détenus ont été arrêtés lundi 13 avril dernier par des éléments de brigade de cybercriminalité de la police, suite à leurs publications sur les réseaux sociaux. Ils devaient être jugés en comparution immédiate, le mercredi 15 avril par le tribunal de Boussaâda.

Le jugement avait été alors ajourné pour le mercredi 22 avril, puis reporté pour hier. Pour Me Bourhaneddine Airour, membre du collectif de défense, joint par téléphone, cette affaire ne mérite pas tout cet acharnement sur des jeunes qui ont simplement exprimé leur opinion. "Est-ce que la liberté d'expression est mise en confinement ?", s'est-il interrogé tout en rappelant que le collectif des avocats est toujours disposé à assister les prévenus et à œuvrer au respect des droits.

M. M./C. BOUARISSA

LE TRIBUNAL DE BIR MOURAD RAÏS A RENDU SON VERDICT DANS L’AFFAIRE DU MOUDJAHID ET EX-DÉTENU D’OPINION

Liberté 11 05 2020 : Lakhdar Bouregaa condamné à une amende de 100 000 DA.



Le moudjahid et ex détenu d’opinion, Lakhdar Bouregaa, a été condamné ce lundi à 100 000 DA d’amende par le tribunal de Bir Mourad Raïs, pour « atteinte à corps constitués ».

Lors du de son procès tenu le 12 mars dernier, le parquet avait requis un an de prison et une amende de 20 000 Da.

En liberté provisoire depuis le 2 janvier, Lakhdar Bouregaâ avait été arrêté le samedi 29 juin 2019 et placé en détention provisoire le lendemain à la prison d’El-Harrach.

Contacté, l’ancien commandant de l’ALN a déclaré à Liberté qu’« il n’était point étonné par cette condamnation », étant donné qu’il reste convaincu que « le verdict a été décidé en dehors des instances judiciaires ».

« Je comprends mieux aujourd’hui la stratégie du Président Tebboune pour récupérer l’argent volé aux algériens. Elle consiste apparemment à mettre le maximum d’activistes du hirak en prison, et les charger d’amendes... », a-t-il ironisé.

Mehdi Mehenni

PRÈS DE 70 MILITANTS ARRÊTÉS ET 17 EMPRISONNÉS DEPUIS DÉBUT AVRIL

Liberté 12 05 2020 : Le hirak à l'épreuve des interpellations.



Depuis la mise en branle des dispositions de prévention contre le coronavirus, dont l'interdiction des rassemblements publics et l'instauration du couvre-feu, les interpellations et les convocations d'activistes et d'animateurs du hirak par les différents services de sécurité se multiplient.

Le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), qui suit de près l'évolution de la situation des détenus et rend compte quotidiennement des interpellations et poursuites judiciaires engagées contre les hirakistes, a recensé 17 activistes condamnés à la prison depuis début avril et que près de 70 personnes ont été convoquées ou interpellées par les services de sécurité à travers plusieurs wilayas du pays.

Cette vague d'interpellations et de convocations, souvent pour des publications sur les réseaux sociaux, conjuguée au report des procès des détenus politiques et d'opinion a convaincu les hirakistes de tous bords de la volonté du pouvoir de casser le formidable mouvement de contestation né le 22 février 2019. Et si la majorité s'interdit toujours les manifestations pour ne pas contribuer à la propagation du coronavirus, des citoyens ulcérés ont brisé l'interdit et porté leur colère dans la rue.

Ainsi, à Tizi Gheniff et Tigzirt, deux communes de la wilaya de Tizi Ouzou, quelques centaines de personnes ont organisé des rassemblements pour apporter leur soutien à des hirakistes convoqués par la police et dénoncer ce qui est qualifié d'acharnement contre les activistes du hirak en reprenant quelques-uns des slogans chers au mouvement de contestation populaire.

À Feraoun, wilaya de Béjaïa, le collectif des citoyens de la commune appelle à une marche aujourd'hui pour exiger, notamment, la libération de tous les détenus d'opinion du mouvement du 22 février et l'arrêt de la répression et des arrestations arbitraires, selon un communiqué diffusé hier. Beaucoup d'avocats ont également dénoncé la convocation effrénée de hirakistes et les

actions judiciaires engagées contre eux pour des publications sur facebook : “Si les citoyens pouvaient s’exprimer sur les médias, ils ne publieraient pas sur les réseaux sociaux”, a expliqué Me Nabila Smaïn, avocate de Tizi Ouzou, dans un enregistrement vidéo, tandis que Me Ahmed Mebrek, du barreau d’Oran, rappelle que “la liberté d’expression est un droit garanti par la Constitution”.

Coronavirus oblige, Internet et les réseaux demeurent, cependant, l’espace de lutte que les hirakistes ont investi pour poursuivre la lutte pour “un État de droit, fondé sur le respect des libertés et la justice sociale” et, naturellement, pour dénoncer la vague d’interpellations qui cible les acteurs du mouvement de contestation. Depuis l’intensification des convocations, les hirakistes-internautes ont densifié leurs efforts autour de la libération des détenus d’opinion et l’arrêt du harcèlement.

La semaine passée, notamment, de bruiteuses campagnes ont été organisées à travers Facebook et Twitter. Mardi 5 mai au soir, l’opération #Free_the_detainees (libérez les détenus) était inaugurée sur Twitter et récoltait quelques milliers de tweets, et le jeudi suivant, #Liberté d’expression est un droit garanti par la Constitution d’Algérie était lancée sur le même réseau de microblogage. “La tentation est grande de reprendre les marches, mais jusqu’ici, nous avons réussi à privilégier la sagesse. La pandémie du Covid-19 n’est pas une mince affaire et nous avons tous la responsabilité de ne pas contribuer à sa propagation”, a expliqué un hirakiste de la première heure en annonçant, toutefois, un “tsunami humain dès que le corona sera vaincu”.

Un tsunami humain, c’est, en effet, ce que promettent des hirakistes très frustrés par la suspension des manifestations, décidée à la mi-mars pour l’intérêt public, mais également “très remontés contre les tentatives de briser l’élan du 22 février à la faveur du coronavirus”, termine notre interlocuteur.

S. Ould Ali

LA COUR D'ALGER A RENDU LE VERDICT TARD DANS LA SOIRÉE DE CE DIMANCHE

Liberté 17 05 2020 : Fersaoui et Daouadji sortent de prisonR.



Le président de l'association Rassemblement-Action-Jeunesse (RAJ), Abdelouahab Fersaoui, ainsi que le militant Brahim Daouadji quittent la prison d'El-Harrach, après le verdict du procès en appel rendu tard dans la soirée de ce dimanche, par la Cour d'Alger, qui a condamné le premier à six mois de prison ferme, et le second à six mois de prison avec sursis et 50 000 DA d'amende, a fait savoir le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), sur sa page facebook.

Arrêté lors d'un rassemblement de soutien aux détenus d'opinion, à Alger, le 10 octobre 2019, et poursuivi pour « incitation à la violence » et « atteinte à l'unité nationale », Abdelwahab Fersaoui a été condamné le 6 avril dernier, en première instance, à un an de prison ferme par le tribunal de Sidi M'hamed. Le procureur de la république, qui avait requis deux ans de prison ferme et 100 000 Da d'amende, lors du procès, a fait appel du verdict rendu par le juge.

Quant à Brahim Daouadji, arrêté le 16 mars 2020, à Alger, et placé sous mandat de dépôt le 19 du même mois, il a été condamné à six mois de prison ferme et à 50 000 DA d'amende, le 9 avril dernier, par le tribunal de Sidi M'hamed, pour « atteinte au moral des troupes », « incitation à attroupement non armé » et « publications Facebook pouvant porter atteinte à l'intérêt national », alors que le parquet avait requis trois ans de prison ferme à son encontre. Le procureur de la république avait également fait appel du verdict de son jugement.

Rédaction Web

LE PRÉSIDENT DU RAJ A PASSÉ 8 MOIS EN PRISON

Liberté 18 05 2020 : Fersaoui et Daouadji retrouvent la libertéD.R.



Le président du Rassemblement action jeunesse (RAJ) a appelé, à sa sortie de prison, à maintenir la mobilisation pour obtenir la libération de tous les détenus d’opinion.

Accueillis par une poignée d’activistes du mouvement populaire et des membres de leurs familles, du fait de la situation sanitaire, Abdelouahab Fersaoui, président du RAJ et l’activiste Brahim Daouadji ont quitté, hier, dans la matinée le pénitencier d’El-Harrach, où ils étaient incarcérés depuis plusieurs mois. Lors du procès en appel, qui s’est terminé tard la veille, le juge de la Cour d’Alger a décidé, finalement, d’annuler les verdicts prononcés en première instance au mois d’avril dernier contre les deux détenus, à savoir un an de prison ferme contre Fersaoui et 6 mois de prison ferme contre Daouadji.

À sa sortie de prison, Abdelouahab Fersaoui, qui a purgé sa peine puisque condamné à une année de prison dont 6 mois avec sursis, s’est dit “très heureux de retrouver la liberté”. Néanmoins, il a ajouté qu’il ne peut se réjouir de sa libération “tant que des citoyens sont détenus illégalement”. Il a plaidé, dans ce sens, pour la libération de tous les détenus d’opinion, tout en appelant à maintenir la mobilisation à cet effet.

“La mobilisation pour la libération des détenus ne doit en aucun cas dévier le hirak de sa trajectoire et lui faire oublier les objectifs principaux, dont le départ du système et la mise sur pied d’un véritable État de droit et des libertés”, a-t-il souligné, sous les applaudissements de ceux qui l’ont accueilli à sa sortie de prison. Même réaction de la part de l’activiste Brahim Daouadji qui a été condamné la veille par la Cour d’Alger à 6 mois avec sursis et 50 000 DA d’amende, qui a estimé que sa joie était “incomplète”, tant que “d’autres détenus d’opinion n’ont pas encore quitté la prison”.

“La mobilisation pour leur libération est un devoir de tout un chacun”, a-t-il ajouté. Devant plusieurs personnes, dont des membres de sa famille, qui l’ont accueilli à sa sortie de prison, Brahim Daouadji a plaidé pour “la liberté à tous”,

estimant que l'indépendance de la justice est un objectif que le mouvement populaire doit atteindre pour mettre fin à ces incarcérations et emprisonnements illégaux.

“Les revendications du mouvement populaire n’ont pas encore abouti”, a-t-il souligné, considérant qu’il est impensable que “l’on se trouve dans les mêmes geôles que ceux contre lesquels nous nous sommes soulevés”, dans une allusion aux anciens ministres et hommes d’affaires qui ont servi le Président déchu. Il faut rappeler que le président du RAJ, Abdelouahab Fersaoui, avait été arrêté le 10 octobre 2019 alors qu’il participait à un sit-in de soutien aux détenus. Il sera condamné le 6 avril à un an de prison ferme par le tribunal de Sidi M'hamed d'Alger.

Lors du procès en première instance tenu le 23 mars 2020, le procureur du tribunal de Sidi M'hamed a requis deux ans de prison ferme et une amende de 100 000 dinars contre le détenu Abdelouahab Fersaoui. Il a été accusé d’“incitation à la violence” et d’“atteinte à l’unité nationale”. Brahim Daouadji a été, quant à lui, placé sous mandat de dépôt le 19 mars dernier après avoir été arrêté le 16 mars par les services de sécurité à Mostaganem. Son procès s’était tenu le 2 avril au tribunal de Sidi M'hamed d'Alger.

Le verdict du tribunal a été rendu le 9 avril avec une condamnation à 6 mois de prison ferme et 50 000 DA d'amende. Il était accusé d'incitation à attroupement non armé, outrage à corps constitué, distribution et publications sur Facebook pouvant porter atteinte à l'unité nationale.

Mohamed MOULOU DJ

Elle vient de lancer une pétition pour interpeller les autorités

El watan 20 05 2020 : Amnesty International Algérie exige la libération des détenus d'opinion.

L'ONG Amnesty International lance une pétition pour la libération des détenus d'opinion et la cessation des pressions sur les activistes du hirak. «Les autorités algériennes profitent de la pandémie de Covid-19 pour accélérer la répression contre les militants du hirak, jeter les opposants en prison et réduire les médias au silence. Demandez aux autorités de libérer immédiatement tous les détenus d'opinion», lit-on dans le communiqué de l'organisation.

Amnesty International Algérie rappelle, dans ce sens, la sage décision prise par les militants et les militantes du hirak de suspendre les manifestations pacifiques du hirak afin d'éviter une propagation de la Covid-19. Mais, note l'ONG, les autorités, elles, n'ont pas suspendu leurs actions contre eux.

«Le gouvernement a réprimé le mouvement en arrêtant et en emprisonnant de nombreuses personnes. En agissant ainsi, les autorités sanctionnent les militants pour avoir fait usage de leur liberté d'expression et, dans le même temps, elles mettent en péril leur santé, étant donné les risques de propagation de la Covid-19 en prison», déplore l'organisation dans ce document.

Entre le 7 mars et le 13 avril, rappelle Amnesty, au moins 20 militants ont été convoqués pour être interrogés par la police, ou interpellés et placés en détention provisoire, ou condamnés pour des accusations liées à l'exercice de leur droit à la liberté d'expression ou de réunion dans divers endroits en Algérie.

«Au moins 32 personnes arrêtées de manière arbitraire pendant les manifestations du hirak sont aujourd'hui encore derrière les barreaux», rappelle la même source. Depuis la suspension des marches du hirak, dénoncent plusieurs des organisations de défense des droits de l'homme et des avocats, plusieurs activistes ont reçu des convocations des services de sécurité. C'est le cas de l'humoriste et Youtubeur, Makhlouf Zemmour, connu sous le surnom Mik Mik, qui a été convoqué par les gendarmes, qui lui ont envoyé la convocation au domicile de ses parents, alors que lui vit depuis des années en

France. Deux activistes de Timimoun, Yasser Kadiri et Ahmed Sidi Moussa ont été placés sous mandat de dépôt le 5 mai courant.

MADJID MAKEDHI

EN SOUTIEN AUX DÉTENUS DU HIRAK

Liberté 23 05 2020 : Rassemblement des femmes à Bejaïa



À l’initiative d’un collectif de femmes béjaouies, un rassemblement de soutien aux détenus d’opinion et aux journalistes incarcérés a été organisé, jeudi dernier, à la place de la Liberté d’expression baptisée du nom de Saïd Mekbel. Munies du drapeau national et de l’emblème amazigh, quelques dizaines de femmes militantes se sont rassemblées, jeudi matin, devant la stèle érigée à la mémoire du journaliste assassiné en 1994, scandant des slogans en faveur de la libération de tous les prisonniers politiques et la cessation des harcèlements policiers et judiciaires contre les activistes du hirak.

“Libérez les détenus”, “Halte à la répression”, “Pour le respect des libertés démocratiques”, “Djazaïr houra démocratia” (Pour une Algérie libre et démocratique), sont les principaux slogans mis en avant par les manifestantes. À noter, par ailleurs, que les services de la police judiciaire de la sûreté de la wilaya de Béjaïa ont auditionné, la semaine écoulée, cinq syndicalistes affiliés au Snapap-Cgata, pour leurs activités syndicales, mais aussi pour leur engagement dans le mouvement populaire du 22 février 2019.

Il s’agit de Nacer Kassa, Saddek Zidani, Ikhlef Bouzekri, Abdellah Zadir et Kamel Abid, tous responsables au sein du Syndicat national autonome des personnels de l’administration publique (Snapap).

Il faut rappeler que les membres du Snapap, affilié à la Cgata, se sont largement impliqués dans la révolution du sourire, en observant chaque mardi une journée de grève générale pour appuyer la marche hebdomadaire qu’organise depuis février 2019, la communauté universitaire de Béjaïa au chef-lieu de wilaya.

En réaction à la convocation par la police de ses membres, la coordination de la wilaya de Béjaïa du Snapap a rendu publique, jeudi dernier, une déclaration dénonçant “cette cabale menée par le système policier contre nos camarades syndicalistes”.

“Au moment où le monde entier focalise ses efforts à éradiquer la pandémie de Covid-19 qui a déjà fait des milliers de morts, sans compter les conséquences socioéconomiques les plus insoutenables, le pouvoir central de notre pays va, hélas, à contre-courant de ce mouvement mondial en intensifiant ses mesures répressives contre des citoyens libres et des syndicalistes”, déplorent les rédacteurs de ladite déclaration. Les responsables du Snapap de Béjaïa réitèrent leur engagement à soutenir la révolution populaire en marche, tout en exprimant leur soutien indéfectible aux détenus du hirak et leur solidarité agissante envers les militants convoqués ayant fait l’objet d’intimidations et d’harcèlement juridico-policier. De leur côté, les membres du Pacte de l’alternative démocratique (PAD) de Béjaïa dénoncent, à travers une déclaration, la démarche politique du pouvoir en place “qui remet en cause la souveraineté populaire revendiquée pendant plus d’une année par tout un peuple”.

K. O.

Droit de téléphoner du détenu Karim Tabbou

El watan 30 05 2020 : La cour de Tipasa dément tout refus, le collectif de défense réagit.



La cour de Tipasa a nié, avant-hier, «catégoriquement» les informations rapportées par le collectif de défense du militant politique Karim Tabbou, selon lesquelles leur client était privé de son droit de téléphoner à sa famille.

En détention depuis plus de six mois, Karim Tabbou «a effectivement émis une demande pour effectuer un appel téléphonique avec un membre de sa famille. Laquelle demande a été transférée par l'établissement pénitencier à l'autorité judiciaire compétente, qui l'a approuvée après examen», a estimé le parquet général près la cour de Tipasa dans communiqué.

«Après examen, la demande a été approuvée par les autorités judiciaires compétentes. Le concerné a été autorisé à effectuer une communication téléphonique avec sa famille, mais une fois informé de cette autorisation, et après invitation à utiliser le téléphone, Karim Tabbou a refusé d'effectuer tout appel téléphonique, sauf après consultation de ses avocats», a ajouté la même source. Réagissant au communiqué du parquet général près la cour de Tipasa, le comité de défense du militant Karim Tabbou a fustigé une tentative de dissimulation des faits.

«Le parquet veut dissimuler la vérité. L'accord évoqué dans le communiqué du parquet n'est intervenu qu'après la publication du communiqué du collectif de défense et la médiatisation de l'affaire», a souligné M^e Abdelghani Badi, membre du collectif de défense, dans un post Facebook.

A l'instar du collectif de défense, l'épouse de Karim Tabbou a dénoncé les déclarations «mensongères» et «calomnieuses» du parquet général près la cour de Tipasa. «Cela fait plus d'un mois que nous attendons toujours un appel téléphonique de mon mari.

Sa demande de téléphoner à sa famille a été refusée à trois reprises», s'est-elle indignée, évoquant une tentative «honteuse» d'induire en erreur l'opinion publique.

Le collectif de défense de Tabbou avait fait savoir, mardi, que ce dernier n'a pas été autorisé à passer des appels téléphoniques «comme la plupart des détenus depuis la propagation du coronavirus et l'interdiction des visites familiales pour des raisons préventives».

Le détenu politique a formulé trois demandes, soit le 4 et le 10 avril, puis le 6 mai, selon le collectif de la défense. «L'interdiction du droit de passer un appel téléphonique est en contradiction totale avec la loi sur l'organisation pénitentiaire, et en particulier l'article 72 qui précise les moyens de communication à distance et leur utilisation par les détenus», a-t-il souligné.

Le 24 mars, Karim Tabbou, figure emblématique du hirak, a été condamné en appel à une peine alourdie d'un an de prison ferme. Il avait écopé en mars d'une peine d'un an de prison, dont six mois ferme, pour «atteinte à l'intégrité du territoire national».

HOCINE LAMRIBEN

Saïd Salhi. Vice-président de la LADDH

El watan 31 05 2020 : «La force d'une Constitution est dans l'adhésion libre des parties au contrat».



Saïd Salhi, vice-président de la LADDH et militant actif du mouvement populaire, revient dans cet entretien sur l'arrêt du hirak à cause de la crise sanitaire. Il précise que c'est dans un contexte particulier que les autorités ont décidé de soumettre à débat son projet de révision de la Constitution. «Le processus proposé pour son adoption (Constitution) est vicié, il ne permet en aucun cas au peuple d'exercer sa volonté. Cette Constitution est proposée à un débat impossible, tant que le climat est marqué par la répression et la fermeture des espaces de débats», souligne-t-il. Et d'ajouter : «Il ne peut y avoir de démocratie sans processus démocratique qui garantit l'exercice des libertés démocratiques».

Le projet de révision de la Constitution a été rendu public, début mai, par la présidence de la République. Pourquoi, selon-vous, les autorités ont-elles décidé de soumettre à débat ce texte dans un contexte particulier, marqué par une crise sanitaire inédite ?

A l'apparition de la Covid-19, le hirak a pris ses responsabilités, dès la 56^e marche du vendredi, pour la préservation de la santé publique et a décidé de manière volontaire, avant même la décision du gouvernement, de suspendre toutes les marches et manifestations publiques et d'observer une trêve sanitaire pour permettre au pays de se mobiliser contre la pandémie et concentrer ses efforts pour endiguer la crise.

Plus que cela, le hirak a décidé de s'impliquer activement dans l'effort de la sensibilisation et de la solidarité nationale aux côtés des autorités publiques.

La décision a été difficile à prendre, car beaucoup d'activistes appréhendaient la suite et exprimaient leur inquiétude de voir le gouvernement profiter de la trêve pour accentuer la répression et s'attaquer au hirak.

Malheureusement, c'est ce qui s'est passé, dès l'annonce de l'état d'urgence sanitaire, les autorités n'ont pas hésité un instant à recourir à la répression, qui était déjà très présente tout au long des manifestations ; des dizaines d'arrestations ciblées ont touché des militants et des journalistes proches du hirak et dans plusieurs wilayas ; des procès en cascade contre des militants sont signalés chaque jour, et ce, avec un durcissement des peines ; des sites électroniques et radio web sont bloqués, et pour assurer une couverture légale à cette répression, des lois déjà liberticides ont été amendées et adoptées en catimini par un Parlement alibi pour plus de contrôle de la société.

C'est dans ce climat délétère marqué par le verrouillage des champs politique et médiatique, des restrictions des libertés et des dizaines de détenus d'opinion que la Présidence a décidé de soumettre à débat son projet de révision de la Constitution.

En pleine crise sanitaire, le pouvoir pense devancer le hirak et gagner des points en mettant la société devant le fait accompli et en lui imposant, encore une fois, sa feuille de route.

Il semble ne pas retenir la leçon de l'élection présidentielle du 12 décembre 2019 qui, malgré le coup de force, n'a pas réussi à gagner la légitimité populaire, qui est restée du côté du hirak, lequel a sauvegardé toute sa force et sa légitimité.

Si des partis et organisations appellent les Algériens à adhérer à la démarche des autorités, d'autres dénoncent une Constitution «rédigée en vase clos et qui ne favorise pas une rupture avec le système en place». Un commentaire ?

Au-delà du contenu des propositions de l'avant-projet de la Constitution rédigé par la commission, le processus lancé par la Présidence n'a rien de démocratique, la forme vous renseigne sur le fond et surtout sur la volonté réelle du pouvoir.

C'est justement ce processus qui est dénoncé par le hirak, car unilatéral, autoritaire et fermé. Pourtant, une fois l'élection présidentielle passée, le Président installé avec une légitimité déficiente avait la possibilité d'ouvrir une nouvelle phase, en tant que Président de fait, représentant du système, pour permettre réellement le changement souhaité.

Malheureusement, la petite brèche d'apaisement ouverte juste après, avec la libération d'un bon nombre de détenus du hirak, s'est vite refermée pour laisser place à la répression, bien avant même la Covid-19. En fait, la feuille de route du système déclinée dès le mois de juillet (2019) n'a pas changé.

Loin de la rupture, son premier souci est bien sa sauvegarde par sa recomposition en interne, d'un côté, par un jeu de nouveaux équilibres entre les différents segments qui le composent et, de l'autre, par le rétablissement de son autorité en tablant sur l'usure, la division et la répression du hirak.

Le projet de la révision de la Constitution poursuit cet objectif, apparemment on s'achemine droit vers le remake du coup de force du 12 décembre. Dans ce cas, le pouvoir prendra-t-il le risque d'aller vers un référendum qui verra la Loi fondamentale majoritairement rejetée, à l'instar de la présidentielle ?

Le pouvoir prendra-t-il le risque d'approfondir le fossé, qui le sépare du peuple et d'attenter à la cohésion nationale, alors qu'une Constitution devait être l'incarnation du contrat social et d'une politique nationale dégagée dans la société et avec le pouvoir ?

Si la commission Laraba propose la constitutionnalisation du hirak dans le préambule, le renforcement des libertés, entre autres dispositions, et l'équilibre des pouvoirs sont toujours préservés, avec, en particulier, un Président aux prérogatives toujours aussi importantes que dans les précédents textes constitutionnels. Qu'en pensez-vous ?

Nous avons longtemps dénoncé la non-effectivité des lois ; des textes non appliqués, des garanties non respectés, des Constitutions moult fois amendées au point d'être banalisées : juste pour le mandat de Bouteflika, la Constitution a été révisée 3 fois, en 2002, 2008, 2016.

Le même Bouteflika a promis en cas de son élection pour un 5^e mandat de la «changer» encore pour la 4^e fois. Encore, dès l'indépendance, pour ainsi dire, toutes nos Constitutions n'ont pas résisté longtemps sans qu'elles ne soient triturées (1963, 1976, 1989, 1996).

On a même vécu 10 ans sans Constitution, lors des crises majeures vécues par le pays, elles n'ont, finalement, pas servi à grand-chose. Les dispositions de la Constitution de 2016, toujours en cours, n'ont pas toutes été appliquées à ce jour.

A la LADDH, nous avons travaillé sur la proposition de la refondation constitutionnelle, dès 2006, à l'occasion du cinquantenaire du Congrès de la Soummam.

Nous avons présenté notre projet de Constitution cadre, qui a été remis à la Présidence lors des consultations en 2011 et en 2014 à l'occasion de la révision de la Constitution, mais qui n'a jamais été écouté par le pouvoir.

Pour vous dire en fait que le problème du pays n'a pas été seulement les textes, mais surtout les pratiques : la force d'une Constitution, comme dans

tout contrat est dans l'adhésion des parties au contrat, qui devait être suffisamment et librement négocié, consenti au préalable, avant d'être signé.

La Constitution n'est pas une affaire de simple élection, elle ne doit pas être l'otage du jeu des majorités parfois conjoncturelles, mais le fruit d'un vrai consensus, qui doit permettre à la société de méditer ses contradictions, prévenir ses conflits, dans le vivre-ensemble en paix et en toute démocratie.

C'est l'idée de la conférence nationale consensuelle et unitaire comme espace de négociation dans la société, mais aussi avec le pouvoir, que nous défendons encore depuis des mois maintenant.

C'est l'essence même du processus démocratique constituant revendiqué par la majorité du hirak, le processus d'élaboration, de validation de la Constitution devra être authentique et permettre à la société d'exprimer sa volonté.

Pour revenir à l'avant-projet, comme en 2016 beaucoup de propositions ont été faites, des avancées sur le chapitre des libertés, de l'indépendance de la justice, de la séparation des pouvoirs... pourtant, cela n'a pas empêché Bouteflika de piétiner les droits des Algériennes et des Algériens, qui n'avaient comme ultime recours que la rue.

Tellement humilié, le peuple est sorti le 22 février 2019 dans un sursaut de dignité pour sauver le pays. Aujourd'hui, force est de constater que la Présidence est restée fidèle à la même doctrine, celle de considérer le peuple encore inapte pour la démocratie.

Elle semble privilégier le même modèle que Bouteflika : le régime présidentiel, ce régime en vigueur dans des pays surtout non démocratiques, où s'il n'y a pas réellement de séparation des pouvoirs, ou de contre-pouvoirs forts, vire vite au despotisme et au pouvoir unipersonnel.

C'est ce qui est arrivé avec Bouteflika qui, à force de concentrer les pouvoirs entre ses mains, a fini par tout figer autour de lui au point où sa succession a failli emporter le pays.

Cette mouture proposée, avec les pouvoirs élargis au président de la République à la tête du pouvoir exécutif, doublé, au besoin, d'un vice-président aux mêmes prérogatives, le fait ériger comme seul dépositaire de tous les autres pouvoirs.

Le processus proposé pour son adoption est vicié, il ne permet en aucun cas au peuple d'exercer sa volonté. Cette Constitution est proposée à un débat impossible, tant que le climat est marqué par la répression et la fermeture des espaces de débat.

Le projet de la Constitution, le code électoral seront soumis au Parlement alibi et sans aucune légitimité. Le référendum sera organisé par la même instance qui a organisé les élections contestées du 12 décembre 2019, elle est non constitutionnelle et non crédible.

Cette Constitution est loin de traduire l'aspiration du peuple au changement, ni dans sa forme ni dans son fond. Il ne peut y avoir de démocratie sans processus démocratique qui garantit l'exercice des libertés démocratiques.

Dans ce même contexte, des militants et activistes du mouvement populaire sont convoqués par la police, et certains d'entre eux sont arrêtés et même placés en détention préventive. Pourquoi ce tour de vis supplémentaire ?

Le pouvoir politique espère utiliser la trêve sanitaire pour affaiblir le hirak et l'empêcher de revenir après le déconfinement.

En s'attaquant aux activistes les plus en vue dans toutes les wilayas du pays, les autorités pensent décapiter le mouvement, elles se trompent encore et oublient qu'il s'agit d'un mouvement populaire, cette stratégie appliquée avant l'élection présidentielle a déjà échoué. Au contraire, elle alimentera le mouvement et le renforcera dans sa détermination.

Ces arrestations qui touchent toutes les wilayas montrent l'ampleur de l'ancrage du mouvement : le hirak est national, uni dans cette volonté commune de changement démocratique et de sauvegarde de l'unité nationale malgré toutes les tentatives de division.

La répression et la solidarité avec les détenus d'opinion constituent aujourd'hui le ciment du hirak face à l'arbitraire et au déni, le comportement du gouvernement accentue la méfiance et la défiance du peuple algérien, au point où certains activistes dépités par la répression menacent de rompre la trêve sanitaire avant le déconfinement. Heureusement, la raison l'a emporté, cela ne tiendra pas longtemps.

Il est encore possible de réajuster le processus politique vers le changement démocratique effectif. C'est une question de bonne volonté, la libération des champs politique et médiatique et des détenus d'opinion sont des mesures à même de permettre un débat dans la sérénité.

Au lieu de tourner le dos au hirak pacifique, la présidence de la République gagnerait plus à lever toutes les contraintes à son encontre pour lui permettre de s'organiser, de faire émerger des consensus et négocier la solution politique, le hirak est le vis-à-vis et le partenaire dans la solution.

IDDIR NADIR

El watan 31 05 2020 : Premier anniversaire de la mort en détention de Kamel Eddine Fekhar : Sa veuve réclame justice et vérité.

La veuve du militant des droits de l'homme Kamel Eddine Fekhar a appelé les autorités algériennes à faire toute la «lumière» sur les circonstances de la mort en détention de son époux, tout en fustigeant l'inertie et les blocages dressés par l'appareil judiciaire.

«Jusqu'à présent, le ministère de la Justice n'a mené aucune enquête, à ma connaissance», a déploré M^{me} Zahira Fekhar dans un entretien accordé au journal Liberté, à l'occasion du premier anniversaire de la disparition du militant de la cause mozabite.

«Je pense que toute enquête concernant la mort du D^r Fekhar devrait être lancée en entendant d'abord et avant tout sa famille. Mais dans notre cas, non seulement nous n'avons pas été contactés pour être entendu, en plus, la justice algérienne a refusé de recevoir notre plainte que nous avons déposée chez le juge d'instruction contre cinq fonctionnaires que nous considérons comme les responsables directs de sa mort», a-t-elle poursuivi.

Pour étayer son accusation, M^{me} Zahira Fekhar a cité les déclarations du défunt lui-même, avant sa mort, celles de son avocat, M^e Salah Dabouz et celles de son compagnon de cellule, Hadj Brahim Aouf.

«Selon ce que le procureur de la République du tribunal de Ghardaïa m'avait dit personnellement, l'autopsie contient la preuve que le docteur n'est pas mort à cause de la grève de la faim, mais à cause d'un mauvais traitement, notamment sur le plan médical», a-t-elle confié.

M^{me} Zahira Fekhar a aussi évoqué les conditions «inhumaines» de l'incarcération de son défunt époux, un homme «sincère, franc et courageux», à la prison de Ghardaïa, en compagnie de Hadj Brahim Aouf, son codétenu.

«Il me disait à chaque fois que les médecins ne le traitaient pas de manière appropriée et certains d'entre eux ont même refusé de l'écouter. Il m'avait dit aussi qu'ils lui faisaient faire des analyses et des radios, et qu'ils lui disaient qu'il ne souffrait de rien, alors que son état s'aggravait.

Quand il leur demandait d'effectuer d'autres analyses parce qu'il est médecin, ils lui répondaient qu'ils ne peuvent pas répondre à toutes ses demandes et qu'il exagère», a-t-elle relaté, fustigeant une mort «programmée et exécutée de manière très précise». M^{me} Zahira Fekhar se dit convaincue que la «vérité sera connue et la lumière sera faite sur la mort» de Fekhar.

«Car, je sais qu'il a été arrêté, alors qu'il était en très bonne santé physique et mentale, à cause de ses opinions qui sont, par ailleurs, les mêmes que celles exprimées par la plupart des Algériens aujourd'hui.

Mais, il y a ceux qui ont décidé de le tuer pour l'empêcher d'exprimer ses opinions, car il était très écouté et cela les dérangeait», a-t-elle dénoncé, exhortant les autorités compétentes à «examiner les documents» pour «situer les responsabilités» des uns et des autres dans la mort de son époux, en détention provisoire suite à une grève de la faim de plusieurs semaines.

L'organisation Amnesty International a appelé, avant-hier, les autorités algériennes à rendre publics les résultats de l'enquête qui a été menée sur les circonstances du décès du militant des droits de l'homme, lequel avait provoqué colère et indignation en Algérie et des réactions à l'international.

HOCINE LAMRIBEN